

## CHAMPIONNAT U12 à 8

### ANNEXE 22 BIS

*La Commission du Football d'Animation du 03/09/2024 valide le projet de championnat U12 à 8, par application de l'annexe « Championnat U12 à 8 » en son article 06.*

*Ce qui suit vient compléter et préciser l'annexe des championnats U12 à 8 avec les dispositions suivantes concernant le système des épreuves comme suit :*

*Date d'effet : 1er Septembre 2024*

#### **Art. 1 - Dispositions générales**

Ce championnat se déroulera en 3 phases.

- **1<sup>ère</sup> phase** : Groupes de 4 équipes sans distinction de niveau.
- **2<sup>ème</sup> phase** : Groupes de 4 équipes avec 2 niveaux de pratique minimum (Niveau 1 et niveau 2)
- **3<sup>ème</sup> phase** : 4 Groupes de 10 équipes avec 4 niveaux de pratique (Départemental 1, 2,3 et 4).

*Le dernier niveau de chaque phase pourra être ajuster en fonction du nombre d'équipes restantes et des nouveaux engagements durant la saison*

Le nombre de groupes sera fixé par la commission chaque début de saison en fonction du nombre d'équipes engagées

Si un Club engage plusieurs équipes dans cette épreuve, elles seront réparties au mieux dans des groupes différents.

Chaque phase se dispute en match aller simple.

Comptage des points :

- Victoire = 3pts
- Nul = 1 pts
- Défaite = 0pts
- Forfait/pénalité = -1pts

Le classement final sera obtenu par l'addition des points « matchs » et des points « défis techniques » (cf annexe 22 « Championnat U12 à 8 »).

#### **Art.2 - Classement « ACCESSION/RELEGATION U12 »**

Afin de déterminer les accessions/relégations des équipes dans les différents niveaux, un classement regroupant toutes les équipes évoluant sur un même niveau est établi au terme de chaque phase.

Pour ce classement, les dispositions de l'article 92 des Règlements Généraux du District et l'article 6bis de l'Annexe des championnat U13 à 8 ne s'appliquent pas.

Les règles d'établissement de ce classement et de départage sont les suivantes :

1. Le classement se fera dans l'ordre décroissant des quotients (calculés au millième) obtenus en divisant, pour chaque club, le nombre de points « match » et « défis techniques » acquis par le nombre de matchs joués au cours de la phase.

2. En cas d'égalité, sera classé immédiatement après le ou les autres Clubs ex aequo avec lui, le Club qui, au cours de la phase, aura perdu un ou plusieurs matchs par forfait ou par pénalité.
3. En cas de nouvelle égalité, le classement des ex aequo se fera dans l'ordre décroissant des quotients obtenus en divisant, pour chaque club, le nombre de points « défis techniques » acquis par le nombre de match joués.
4. En cas de nouvelle égalité, le classement des ex aequo se fera dans l'ordre décroissant des quotients (calculés au millième) obtenus en divisant, pour chaque Club en concurrence, le nombre de buts marqués par le nombre de buts encaissés par chacun d'eux sur l'ensemble des rencontres de la phase.
5. En cas de nouvelle égalité, le Club ayant disputé le plus grand nombre de matchs dans la phase concernée sera classé immédiatement avant ceux avec lesquels il est en concurrence.

### **Art. 3 – Championnat - Phase 1**

Championnat constitué d'autant de groupes de 4 équipes sans distinction de niveau.

### **Art. 4 - Championnat - Phase 2**

Le niveau 1 est constitué des 20 meilleures équipes issues de la phase 1

Le niveau 2 est constitué des 20 meilleures équipes issues de la phase 1 n'ayant pas acquis leurs droits à accéder au niveau 1.

Le niveau 3 est constitué des équipes restantes issues de la phase 1 n'ayant pas acquis leurs droits à accéder au niveau 2 auxquelles s'ajoutent les équipes nouvellement engagées.

### **Art. 5 - Championnat - Phase 3**

Concernant la phase 3 des championnats U12, il est ici rappelé que les 5 meilleures équipes de niveau 1 de la phase 2 participent à un championnat Interdistrict U12.

Le Départemental 1 est constitué des 10 meilleures équipes issues du niveau 1 de la phase 2 et non concernés par une accession en U12 Interdistrict.

Le Départemental 2 est constitué :

- Des équipes restantes du niveau 1 ph.2 n'ayant pas obtenu l'accession en Départemental 1 phase 3
- Des meilleures équipes issues du niveau 2 de la phase 2 de manière que le nombre d'équipes qualifiées pour participer à la compétition soit égal à celui déterminé par les règlements.

Le Départemental 3 est constitué :

- Des 10 meilleures équipes issues du niveau 2 de la phase 2 n'ayant pas acquis leurs droits à accéder au Départemental 2.

Le Départemental 4 est constitué des équipes restantes du niveau 2 de la phase 2 n'ayant pas acquis leurs droits à accéder au Départemental 3 auxquelles s'ajoutent les équipes nouvellement engagées.